

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 14 septembre 2023

Publié le : 04/10/2023

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h34.

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°9), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°8), M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°7), Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF (à partir de la question n°9)

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote : M. Gabriel BAULIEU à Mme Catherine BARTHELET, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Yves GUYEN à Mme Marie ZEHAF, M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON

Attribution de subvention congrès sur le fonds dédié

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n° 2	30/08/2023	FAVORABLE
Bureau décisionnel	14/09/2023	FAVORABLE

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027	Montant prévu au BP 2023 : 621 500 €
« Promotion touristique du Grand Besançon »	Montant de l'opération : 3 750 €
<i>Sous réserve de vote de la DM2 2023</i>	

Résumé :

Par délibération n° 2020/005342, le Conseil Communautaire a créé un fonds congrès permettant l'attribution de subventions à des organisateurs d'événements professionnels d'envergure sur notre territoire. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3 750 € au congrès national « Universités d'été 2023 » organisé par la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile (FNEHAD), qui s'est tenu les 8 et 9 juin 2023, en application des critères votés en conseil.

Grand Besançon Métropole est un territoire dynamique qui se doit d'être présent dans l'activité que l'on dénomme souvent « tourisme d'affaires », à la fois pour asseoir sa visibilité, consolider ses atouts et spécialités, et encourager son écosystème.

Depuis fin 2020, Grand Besançon Métropole a créé un fonds de soutien financier pour les congrès.

I – Université d'étés 2023

Les Universités d'été de la FNEHAD ont lieu chaque année en juin. À destination des professionnels de l'hospitalisation à domicile de toute la France (dirigeants d'établissements, professionnels soignants, médecins).

Principales caractéristiques du congrès :

- le congrès s'est déroulé sur 2 jours (8 et 9 juin 2023),
- Le Kursaal était le lieu choisi par les organisateurs pour le congrès,
- le nombre de congressistes attendus était de 320 personnes sur place, représentant 600 nuitées,
- le budget du congrès lui-même est de 109 090 €.

Objet du congrès

Les universités d'été de la FNEHAD ont pour objectif de :

- Permettre d'acquérir des pratiques professionnelles favorables au développement de l'hospitalisation à domicile ;
- Promouvoir les échanges interprofessionnels (cadres de santé, médecins, assistants sociaux, directeurs, pharmaciens, psychologues...);
- S'approprier les dernières évolutions économiques, juridiques et stratégiques du secteur.

L'action de la FNEHAD repose sur l'action de 15 Délégués régionaux et de 27 délégués régionaux adjoints, interlocuteurs privilégiés sur les sujets de l'HAD auprès des directeurs généraux des Agences Régionales de Santé.

Chaque année, la FNEHAD choisit un nouveau territoire pour organiser ses universités d'été. Cette année, la Ville de Besançon a été choisie pour mettre en valeur les établissements HAD de Franche-Comté. Acteur majeur de l'économie sociale, la Mutualité Française Comtoise propose en effet sur une quarantaine de sites des services de soins et d'accompagnement mutualistes dont 4 sites d'HAD.

II - Attribution d'une subvention en application du règlement d'intervention voté lors du Conseil Communautaire du 15 octobre 2020

Lors de sa séance du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire a validé le principe de la création d'un fonds congrès participant au soutien à la dynamique territoriale en matière de « tourisme d'affaires ».

Ce fonds permet à Grand Besançon Métropole d'apporter son soutien à l'activité liée à l'accueil de grands événements professionnels, propres à renforcer le rayonnement du territoire.

En effet, dans le cadre d'une politique dynamique d'attractivité, le concours qui peut être donné aux grands événements, d'envergure nationale et internationale, participe à la fois à la mise en valeur des atouts du territoire et à la notoriété de notre destination.

Ce fonds est aussi l'occasion de soutenir un secteur important, les activités MICE (Meetings, Incentives, Conferences, Exhibitions/Events, pour le tourisme d'affaires), fortement impacté par la crise sanitaire sur notre territoire comme partout dans le monde.

Les critères d'attribution sont organisés dans une grille d'analyse qui permet d'attribuer des subventions allant de 2 250 à 8 250 €.

Ces critères prennent en compte le nombre de congressistes, de nuitées, la dimension et la notoriété de l'événement, le lien avec notre territoire, la découverte de ses atouts notamment patrimoniaux et les publications en découlant.

Universités d'été 2023 organisées par la FNEHAD peut prétendre à un certain nombre de points en application de la délibération du Conseil. Le nombre de points cumulés donne un montant de subvention.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 3 750 € pour le congrès « Universités d'été 2023 » organisé par la FNEHAD qui s'est déroulé les 8 et 9 juin 2023.

A l'unanimité, le Bureau :

- procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 750 € au congrès « Universités d'étés 2023 » organisé Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile (FNEHAD).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Fabrice TAILLARD
Vice-Président

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon